



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 2 décembre 2015

Selon la vérificatrice générale, l'Ontario doit mieux prioriser ses investissements en infrastructure

(TORONTO) L'Ontario compte engager des dépenses en infrastructure de plus de 120 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie. Toutefois, la province a intérêt à mieux définir, mesurer et prioriser ses investissements en infrastructure afin de déterminer judicieusement les projets à financer, a fait savoir la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2015*.

« La province doit mieux saisir l'état de l'infrastructure en Ontario afin de déterminer les priorités les plus urgentes », a précisé M^{me} Lysyk après le dépôt du Rapport.

La valeur de remplacement du portefeuille d'infrastructure publique de l'Ontario s'élève à près de 500 milliards de dollars, ce qui comprend les routes, les ponts, le réseau de transport en commun, les écoles, les universités et les édifices publics. Le gouvernement de l'Ontario est responsable d'environ 40 % de ces actifs.

Toutefois, la majorité de l'infrastructure relevant de la province est vétuste et doit faire l'objet d'investissements importants pour la maintenir dans un état acceptable. Par exemple, l'école provinciale moyenne date de 38 ans et l'hôpital moyen, de 45.

Le ministère de l'Éducation estime qu'il doit injecter 1,4 milliard par année pour assurer le bon état des écoles, d'après les moyennes de l'industrie. Pourtant, le financement d'entretien annuel au cours des 5 dernières années a fluctué de 150 à 500 millions.

Un investissement est nécessaire pour entretenir et moderniser les actifs existants, mais il faut aussi une injonction massive pour construire de nouveaux actifs.

Par exemple, plus de 100 000 élèves en Ontario occupent des locaux temporaires (classes mobiles) et près de 10 % des écoles de la province fonctionnent à surcapacité (120 %). Chaque année, les conseils scolaires soumettent à la considération du ministère de l'Éducation des projets totalisant 2,6 milliards de dollars aux fins de financement. Cependant, ces cinq dernières années, le Ministère a approuvé près d'un tiers seulement des projets par année.

En général, le gouvernement octroie des fonds d'infrastructure à chaque ministère sur une base historique individuelle, et effectue une comparaison limitée à l'échelle provinciale pour s'assurer d'accorder la priorité aux besoins de financement les plus pressants.

Voici certaines autres constatations importantes formulées dans le Rapport :

- Il n'existe pas de directive au sujet de l'état d'entretien souhaitable des installations ni d'uniformité entre les ministères sur la méthode à employer pour évaluer l'état des actifs sous leur responsabilité.

- Alors que le gouvernement compte consacrer, au cours des dix prochaines années, les deux tiers de ses dépenses d'infrastructure à de nouvelles constructions et un tiers aux réparations et à l'entretien des installations existantes, une analyse de l'information ministérielle a révélé qu'il y a lieu d'inverser ces proportions.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à www.auditor.on.ca